

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 23 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mai, les membres du Conseil municipal de la Commune de CHARMES SUR L'HERBASSE, se sont réunis à 20 heures à la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 17 mai conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Stéphanie NOUGUIER, Christophe CHOTAN, Claude VIENNOT, Jean-François JAFFUEL, Pascal MATHIEU, Marie-Hélène CROZAT, Aurélie CHANAS, Jessica GIRAUD, Romain FOULHOUX, Pascale DESSUS

### ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Elodie MICHALET (procuration à R. FOULHOUX),

### ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Frédéric GUTEKUNST, Sylvère FAURE, Clément GIRAUD, Christine TICHIOUD-BEDDAR

### PARTICIPAIT À LA RÉUNION

Chantal POLLIEN, secrétaire administrative

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

**Jean-François JAFFUEL** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

### **1 - Approbation du compte rendu du 4 AVRIL 2023**

Le compte rendu du 4 AVRIL est approuvé à l'unanimité.

### **2 – AFFAIRES SCOLAIRES**

Madame le Maire propose au conseil de délibérer sur une augmentation des tarifs de la cantine et de la garderie au vu des bilans déficitaires de 2022/2023. Les coûts d'énergie et d'alimentation ont subi une augmentation dont la municipalité doit tenir compte.

Elle propose une augmentation de 20 centimes portant ainsi les tarifs comme suit :

Enfants domiciliés sur Charmes : 4.60 €

Enfants domiciliés sur communes extérieures : 4.80 €

Repas emporté sur Montchenu : 4.60 €

Repas emporté sur Saint Christophe et le Laris : 4.80 €

Le constat étant le même pour la garderie, la proposition d'augmentation serait la suivante :

Matin :

1<sup>ère</sup> tranche horaire : 2.50 € à 2.60 €

2<sup>ème</sup> tranche horaire : 1.90 € à 1.95 €

3<sup>ème</sup> tranche horaire : 1.30 € à 1.35 €

Soir :

1<sup>ère</sup> tranche horaire: 1.30 € à 1.35 e

2<sup>ème</sup> tranche horaire : 2.50 € à 2.60 €

3<sup>ème</sup> tranche horaire : 3.70 € à 3.85 €

Pour un enfant qui vient à la garderie de 7h15 et qui reste jusqu'à 18h15, le coût à la journée lui revient à 6.45 € au lieu de 6.20 € soit une augmentation de 25 cts.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications ci-dessus décide des augmentations proposées par 10 voix POUR.

Claude VIENNOT rend compte du conseil d'école. Un courrier a été transmis à l'inspection pour le maintien de la 4<sup>ème</sup> classe pour la prochaine rentrée.

Demande de financement supplémentaire pour les séances natations au profit Des GS/CP. A étudier lors du prochain budget.

Les élèves rentrant en 6<sup>ème</sup> l'an prochain, se verront remettre un bon d'achat de 20 € à utiliser à la maison de la presse à Saint Donat pour l'achat de fournitures scolaires ou manuel scolaire. En remplacement du dictionnaire qui n'est plus utilisé.

Pour = 7 voix, CONTRE = 2 et ABSTENTION = 1

### **3- APARTEMENT DE BOURG DE PEAGE**

La locataire a donné son préavis pour un départ au 30 avril. A cet effet et suite à l'état des lieux, il convient de lui rendre sa caution d'un montant de 475 €.

Des travaux d'entretien sont à prévoir (réfection de la peinture dans la cuisine, prises électriques à remettre en état et un peu de plomberie).

A la suite des travaux réalisés dans l'appartement et du diagnostic énergétique, le prix du loyer peut être revu à la hausse. Compte tenu de ce qui est proposé sur le secteur, le loyer est proposé à la somme de 650 € et 30 € de charges locatives.

Le conseil municipal valide le loyer par 9 10 voix POUR

### **4 – BATIMENTS**

Madame le Maire rappelle le projet de rénovation énergétique sur le bâtiment des écoles/salle des fêtes et logements. Un marché d'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre du bureau d'études a été lancé. Trois bureaux d'études ont été contactés, 2 ont répondu favorablement

La commission d'appel d'offres après avoir examiné les prestations des candidats a retenu le cabinet COSTE pour un prix de 31 488 € TTC.

Le conseil municipal valide le choix de la commission par 10 voix POUR.

## **5 – REFERENT DEONTOLOGIE**

**La commune est destinataire d'une convention proposée par le centre de gestion de la Drôme afin d'être accompagné par un référent déontologue. Celui-ci doit être désigné avant le 1<sup>er</sup> juin**

## **6 – FINANCES**

Suite à une rencontre avec le décideur local des finances publiques, la commune doit maîtriser plus particulièrement les dépenses de fonctionnement et augmenter ses recettes. Pour le budget 2023, la commune va percevoir la taxe foncière sur la propriété LVMH, les loyers sont revus à la hausse ainsi que les services périscolaires et location de salle des fêtes. La mise en place d'un tableau journalier de suivi des dépenses est mis en place par la secrétaire.

## **7 - COMMISSIONS**

**Voirie** : rencontre avec le Département (mise en place de la zone 30 dans le village, le ralentissement de la circulation à l'entrée du village côté Saint Donat pour faciliter la sortie des riverains du lotissement de la Roselière, réfection des dessins sur l'avenue du facteur cheval et passage piétons, pose d'un miroir face à la sortie de la route de St Mury et mise en place du ligne continue blanche pour éviter que les véhicules de doublent à proximité de cette sortie. Prévoir une signalétique pour l'arrêt de bus à St Mury.

Information concernant la réfection de la voirie par le Département sur la départementale 67 depuis le giratoire vers le cabaret neuf à compter du 10 juillet prochain.

Une barrière bois est installée chemin de l'herbasse après le pont pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre afin d'éviter le trafic de véhicules le long de l'herbasse.

### **Environnement :**

Arche aggro doit terminer la mise en place des haies le long du terrain de foot.  
Demande d'Equi Collines pour le prêt du terrain communal. Se rapprocher des agriculteurs si intéressés pour du fauchage.

### **DEFENSE INCENDIE :**

Courrier de la préfecture informant le syndicat des eaux que le dossier défense incendie est revu suite à de nombreuses interrogations de la part des élus locaux. Les communes ont le choix de continuer les prestations demandées mais sans avoir l'assurance que les travaux soient subventionnés par le Département.

La commune de CHARMES fait le choix d'en rester à l'état des lieux réalisé par le cabinet d'études, et d'attendre la suite à donner à ce projet.

### **DICRIM :**

Réalisation de la plaquette définitive laquelle sera distribuée en même temps que le charmes infos fin juin.

### **BATIMENT :**

rencontre prochaine avec le CAUE et 2 promoteurs susceptibles d'être intéressés par la réhabilitation de l'ancienne mairie.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Rendez-vous est pris pour la signature chez le notaire sur la reprise du trottoir le long du lotissement de la rivalière.

Validation avec le Département des points prioritaires sur la commune pour le déblocage des zones blanches.

Courrier d'EPORA relatif à plusieurs sollicitations. Madame le Maire a fait le point avec eux dans l'attente du projet d'aménagement futur.

Courrier de préavis pour la résiliation de la gérance du camping par M. PIGNAUD. Celui-ci finit sa saison, la commune devra relancer un appel à candidature pour la recherche d'un gérant.

**CCAS :**

La journée de prévention avec eophtalmo a permis de recevoir une dizaine de personnes sur les 2 jours.

**MARCHE DE PRINTEMPS :**

La journée du 3 juin se prépare, 30 exposants seront présents de 9 h à 17h.

**BIBLIOTHEQUE ;**

Une prochaine rencontre avec la médiathèque et les bénévoles est prévue le 7 juin prochain.

**SEANCE LEVEE A 23 H**

Prochain conseil le 20 juin à 20 h.